

*Les associations de protection de l'environnement ont publié des textes d'analyses du dossier très approfondies et pertinentes, donc nous n'allons pas faire du copié-collé, inutile, mais faire ressortir certains points.*

➤ **Point 1 : "Restauration du trait de côte".**

✓ L'ensablement du lac marin a été favorisé par la réalisation du seuil sur le chenal en 1977 puis par la construction de port de plaisance de Capbreton en 1991.

L'ensablement est manifeste depuis 1992 et s'ajoute à la tendance géologique à l'ensablement des lacs d'arrière cordon dunaire.

✓ Dans le dossier, il n'est pas démontré que le transfert de sable du lac sur certaines plages va restaurer durablement le trait de côte.

✓ Nous notons, dans ce dossier, l'absence de réflexion sur l'anticipation des modifications du littoral. Celles-ci auront lieu à court et moyen terme, sous l'influence des changements climatiques et l'élévation du niveau marin.

Quand elles sont sous l'influence des facteurs géologiques non anthropiques, les modifications sont à long terme, le changement d'échelle de temps n'a pas été pris en compte.

✓ Nous estimons que les travaux projetés ne feront que reculer les problèmes sans les résoudre durablement, donc les fonds publics seront utilisés en pure perte.

➤ **Point 2 : "Restauration de la biodiversité".**

✓ Dans le dossier, on ne trouve aucune démonstration que la biodiversité du lac marin est perturbée, diminuée et qu'elle nécessite une restauration.

Au contraire, on y observe des Hippocampes et des Syngnathes (*espèces en voie d'extinction dans l'Atlantique nord*) dans les herbiers de Zostères, ce qui montre que le milieu est en équilibre. (*Voir ci-dessous photos des sacrifiés*).

De plus, le maître d'œuvre se soucie exclusivement d'une espèce protégée la mouette mélanocéphale avec l'installation de deux barges mais en revanche il ignore totalement les autres populations d'oiseaux à savoir : goéland pontique ou leucopnée, sterne, grand cormoran, aigrette garzette, héron cendré, bécasseau variable qui se nourrissent dans le lac. Ces « habitants » du lac en font toute l'attractivité pour les promeneurs et les touristes.

✓ Ce qui est certain, c'est que le désensablement, tel que décrit, va perturber les écosystèmes et donc diminuer la biodiversité : atteintes aux herbiers de Zoostères, destruction d'habitats d'espèces protégées ....

D'ailleurs nous ne comprenons pas que la dérogation à la protection des habitats d'espèces protégées ait pu être accordée.

Ce qui est particulièrement préoccupant est la généralisation de ces dérogations, en particulier dans les cas d'aménagement des territoires, de la qualité des eaux destinées à l'alimentation humaine, de la préservation des sols ...



Hippocampes



Syngnathes

➤ **Point 3 : Polluants dans les sables vaseux.**

✓ Les travaux de désensablement vont entraîner la mise en suspension des particules sableuses et surtout vaseuses.

Cette remobilisation des sédiments conduit au relargage des polluants, adsorbés à la surface des particules vaseuses.

Les carottages ont révélé la présence de Cr (*chrome*), Ni (*nickel*), HAP (*hydrocarbures aromatiques polycycliques*) à un niveau > N1 et parfois > N2.

✓ Quelle est l'origine de ces polluants ?

Il est peu probable qu'ils proviennent des sédiments marins entrant.

On peut supposer qu'ils sont issus des bassins versant du lac marin, il n'y a pas d'études dédiées dans le dossier.

✓ Ces polluants sont nocifs :

\* Les baigneurs sont exposés, surtout les enfants : leur masse corporelle est plus faible que celle des adultes, ce fait est négligé dans la détermination des normes, et d'une façon générale.

\* Les particules vaseuses polluées peuvent être retenues par les Mollusques filtrants et donc nuire à leur consommation.

\* L'effet cocktail est négligé. Celui-ci a été démontré par maints chercheurs, en particulier des montpelliérains (*La Recherche n° 505 - Nov. 2015*), dont les travaux expliquent que les perturbateurs endocriniens ont une activité à faible dose.

➤ **Conclusion.**

La véritable motivation des travaux envisagés est d'ordre économique, ce qui n'est pas négligeable pour le développement du territoire.

Cependant, pourquoi ne pas réfléchir à d'autres pistes, qui tiendraient compte du contexte climatique et de la montée des eaux marines ? Elles offriraient la possibilité de réalisations pérennes.

Nous estimons que la formulation du titre de l'enquête publique a été choisie de manière à justifier la demande de subventions, en particulier européennes, et donc qu'elle n'est pas sincère.

**Europe Ecologie les Verts Landes**  
198 av. G. Clémenceau - Dax  
landes@eelv.fr

**Le 19/01/2018**